



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

—



Fribourg, le 15 avril 2011

Mise au concours

Vous êtes engagé dans le travail social ? Dans le bénévolat ?
Vous avez mis sur pied une activité, une initiative, un projet créatif ?

Participez au Prix du social

lancé par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Ce prix vise à saluer le développement d'activités et de projets créatifs qui démontrent l'engagement et l'investissement de personnes ou d'institutions dans le domaine social.

Il consiste en la remise d'un montant de 10 000 francs au maximum et est décerné à un seul lauréat ou une seule lauréate, en principe tous les deux ans.

Le financement est assuré par le Fonds cantonal de l'action sociale.

La concomitance avec l'année européenne du bénévolat offre à cette troisième édition une saveur particulière et une occasion incontournable de souligner la valeur de cette activité.

> Qui ?

Peuvent présenter leur candidature au prix, les personnes ou groupes de personnes ayant leur domicile dans le canton ainsi que les institutions ayant leur siège social dans le canton.

> Comment ?

L'acte de candidature doit comporter une brève description des prestations fournies (projets, programmes, etc.), les buts et objectifs, les résultats obtenus, les raisons pour lesquelles les prestations méritent d'être récompensées.

Le règlement du concours est disponible sur le site Internet de la Direction de la santé et des affaires sociales: www.fr.ch/dsas

> Quand ?

L'acte de candidature doit parvenir jusqu'au 8 juillet 2011 à l'adresse suivante :

Direction de la santé et des affaires sociales
Mention "Prix du Social"
Route des Cliniques 17
Case postale
1701 Fribourg